



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

**Absents excusés**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2023

Exécutoire le : 26 JAN. 2023

Publiée le : 26 JAN. 2023

Visée le : 26 JAN. 2023

### FINANCES

#### Budget Principal

#### AP/CP 018 – Rénovation de la grange et extension du restaurant du belvédère de la Chambotte - Révision n°6

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2018 portant ouverture de l'AP/CP,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°1 pour modification des calendriers,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour modification des calendriers,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour modification des calendriers,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°4 pour modification des calendriers,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°5 pour modification des calendriers,*

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est propriétaire du site de la Chambotte, constitué d'un restaurant, de parkings et d'une grange.

L'état de vétusté de cette dernière impliquait une intervention rapide afin de garantir la sécurité des visiteurs du site. Les travaux de réfection du toit et de maçonnerie ont été réalisés. Reste à réaliser le second œuvre. Il est question de créer un logement, une salle de réunion, un local de rangement et un espace dédié à l'Office de Tourisme.

Il est par ailleurs apparu nécessaire de procéder à une extension du restaurant, et notamment de la cuisine, afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des restaurateurs, les installations existantes n'étant plus suffisantes au vu de la fréquentation du restaurant.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) a été validé initialement à hauteur de 1 330 000 € TTC.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2022 et d'augmenter autorisation de programme à 1 291 000 euros, soit + 31 000 euros qui correspondent aux frais induits par le changement de maîtrise d'œuvre.

Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement et l'augmentation de l'autorisation de programme relatifs à l'opération de rénovation de la grange et d'extension du restaurant de la Chambotte.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 2
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,  
Renau BERETTI



**APCP018 - Belvédère de la Chambotte - Révision 6**  
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP018 - Chambotte (Grange et restaurant)		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	143-22 et 143-22AP		
Montant initial de l'opération :	1 330 000,00 euros		HT
Montant actualisé (révision n°1) :	1 330 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :	1 330 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :	1 330 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°4) :	1 330 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°5) :	1 260 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°6) :	1 291 000,00 euros	⇒	
<b>DEPENSES</b>		<b>Voté</b>	<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2018		5 405,80	5 405,80
Dépenses réalisées 2019		29 098,71	29 098,71
Dépenses réalisées 2020		305 189,02	305 189,02
Dépenses programmées 2021		290 089,91	290 089,91
Dépenses programmées 2022		661 216,56	189 405,23
Dépenses programmées 2023		0,00	471 811,33
<b>TOTAL</b>		<b>1 291 000,00</b>	<b>1 291 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>			
Subventions attendues			Proposé 0,00
dont subventions perçues 2018			0,00
dont subventions perçues 2019			0,00
F.C.T.V.A. théorique			206 000,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			1 085 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 291 000,00</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Budget Principal - AP/CP 018 - Rénovation de la grange et extension du restaurant du belvédère de la Chambotte - révision n.6

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/01/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/01/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4425 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230124-d4425-DE

---

**Date de décision :** 24/01/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions